

GEL TRANSPARENT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE)n°1907/2006(REACH),annexe II, modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dated'émission : 23/05/2025 Version : 2

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	: GEL TRANSPARENT
Description du produit	: Cires de paraffine (pétrole), traitées à l'hydrogène. Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une cire de pétrole à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Composée principalement d'hydrocarbures paraffiniques à chaîne linéaire dont le nombre d'atomes de carbone se situe majoritairement dans l'intervalle approximatif C20 à C50.
Type de produit	: Solide/Liquide.
Autres moyens d'identification	: Paraffine industrielle, mélange d'hydrocarbures de nature paraffinique dont le nombre d'atomes de carbone est > C20.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée	: Gel de cire / bougie à effets spéciaux.
------------------------	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SASU SOJ CO.
133 AVENUE DU PRADO
13008 MARSEILLE
Web : WWW.SOJ-SHOP.COM
Email : contact@soj-shop.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays/Région	Organisation	Numéro d'urgence
France	ORFILA.	+33 1 45 42 59 59 Ce numéro flèche automatiquement les appels vers le centre antipoison le plus proche, en fonction du lieu de l'appelant. Ces centres antipoison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

Classification	: Conformément à la directive 67/548/CEE, non classé comme dangereux.
Étiquetage	: Aucun.
Maladies professionnelles	: 36 en cas d'inhalation de vapeurs. A601 (hydrocarbures aliphatiques, saturés ou insaturés, cycliques ou non cycliques).
Autres dangers	: L'exposition au produit chaud peut provoquer des brûlures. Peut rendre le sol glissant.
Risques pour la santé humaine	: Ne présente aucun danger particulier s'il est utilisé correctement.
Risques particuliers d'exposition	: Le produit n'est combustible que lorsqu'il atteint une température égale ou supérieure à son point d'éclair.
Dangers pour l'environnement	: Éviter les déversements.

GEL TRANSPARENT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Identification de la substance

Mélange d'élastomère thermoplastique et d'huile minérale hydrogénée.

Poids moléculaire moyen : N.D.

3.2. Composants dangereux

Aucun à notre connaissance.

3.3. Impuretés dangereuses

Aucune à notre connaissance.

Nom de la substance

Huile blanche, technique (huile blanche médicinale)	N° CAS	N° EINECS
Élastomère thermoplastique SEBS	8042-47-5	232-455-8
	66070-58-4	-

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

Inhalation	: Risque faible. Transporter la victime à l'air libre. En cas de malaise, consulter immédiatement un médecin. Si nécessaire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène.
Contact avec la peau	: Si le liquide est chaud, refroidir à l'eau pendant au moins 10 minutes. Ne pas retirer le produit chaud de la peau ; traiter comme une brûlure thermique. Consulter un médecin si nécessaire.
Contact avec les yeux	: Retirer les lentilles de contact si nécessaire. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Agir avec précaution.
Ingestion	: Ne pas faire vomir. Risque faible. Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.
En cas de brûlures	: Refroidir rapidement la peau à l'eau froide jusqu'à diminution de la douleur ; retirer les vêtements de la zone brûlée. Ne pas arracher le produit solidifié de la peau. Si nécessaire, consulter un médecin et continuer à verser de l'eau jusqu'à son arrivée.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse, dioxyde de carbone, poudre sèche, sable.
Moyens d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut dégager des fumées toxiques, telles que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, matières organiques non identifiées et composés organiques (CO₂ - H₂O - CO en l'absence d'air).

5.3. Conseils aux pompiers

Le port d'un appareil respiratoire autonome est recommandé.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Bien ventiler la zone contaminée. Limiter le contact avec la peau. Utiliser un appareil respiratoire adapté en cas de formation de brouillard de vapeurs.

GEL TRANSPARENT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter toute nouvelle fuite ou tout nouveau déversement et empêcher la pénétration dans les égouts. Empêcher la propagation ou la pénétration dans les égouts, fossés ou cours d'eau au moyen de sable, de terre ou d'autres barrières appropriées.

6.3. En cas de déversement important

Informez les autorités compétentes.

6.4. Méthodes de nettoyage

Une substance chaude se solidifie rapidement jusqu'à une consistance légère. Absorber avec du sable ou un autre absorbant inerte et éliminer les résidus solides conformément à la réglementation applicable en matière de déchets.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Vêtements de travail normaux pour produits chimiques (en coton si possible). Lunettes de sécurité et gants isolants. Le produit est manipulé à l'état liquide chaud.

7.2. Conditions d'un stockage sûr

Stocker dans un endroit frais et sec, à température ambiante, à l'écart des oxydants forts et des flammes. Tenir à l'écart des produits toxiques et nocifs.

7.3. Risques d'exposition particuliers

Les emballages en carton et en papier imprégnés de gel/cire brûlent facilement.

7.4. Réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans les conditions normales de manipulation.

7.5. Matériaux d'emballage à éviter

Aucun à notre connaissance.

7.6. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non disponible.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition professionnelle : EH40

TLV-TWA : 2 mg/m³ (vapeurs) ACGIH
PEL-TWA : 2 mg/m³ (vapeurs) SST
REL-TWA (10 h) : 2 mg/m³ (vapeurs) NIOSH

8.2. Contrôles de l'exposition

Vapeurs de paraffine : VME (8 h) : 2 mg/m³
VLCT : 6 mg/m³

Assurer une ventilation adéquate pour éviter la concentration de vapeurs et évacuer tout composant gazeux susceptible de se former lors de la manipulation du produit à l'état liquide.

8.3. Équipements de protection individuelle

- a) Protection respiratoire : Respecter les règles OSHA relatives aux appareils respiratoires (29 CFR 1910.134) ou la norme européenne EN 149. Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH/MSHA ou conforme à la norme EN 149 en cas de dépassement des valeurs limites d'exposition ou en cas d'irritation ou d'autres symptômes.
- b) Protection des mains : Gants de protection isolants lorsque le produit est manipulé à l'état liquide chaud.

GEL TRANSPARENT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

- | | |
|--|--|
| c) Protection des yeux | : Lunettes de protection lorsque le produit est manipulé à l'état liquide chaud. |
| d) Protection du corps | : Vêtements de travail normaux pour produits chimiques (de préférence en coton). Chaussures de sécurité. |
| e) Contrôle de l'exposition de l'environnement | : Non disponible. |

8.4. Hygiène industrielle

Se laver les mains avant de manger et de boire. Il est interdit de manger, boire ou fumer pendant le travail.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | |
|-----------------------|---------------------------------------|
| Aspect | : Solide à température ambiante |
| Couleur | : Transparent (incolore, comme l'eau) |
| Odeur | : Pratiquement inodore |
| pH | : Neutre |
| Point de fusion | : 60 à 80 °C |
| Densité à 15 °C | : < 1 g/cm ³ |
| Solubilité dans l'eau | : Non |
| Point d'éclair | : > 180 °C |

9.2. Autres informations

Aucune information complémentaire.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

- | | |
|---|---|
| Stabilité (lumière, chaleur, etc.) | : Produit stable dans les conditions d'utilisation à température ambiante. |
| 10.1. Conditions à éviter | : Surchauffe. |
| 10.2. Matières incompatibles | : Oxydants forts. |
| 10.3. Produits de décomposition dangereux | : Le produit se décompose à haute température et dégage des vapeurs irritantes. |

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

Concernant le produit

Aucun essai toxicologique n'a été réalisé sur le produit lui-même. Selon les critères de l'article 6 de la directive 1999/45/CE, ce produit est classé comme indiqué à l'article 15. Les composants toxiques sont énumérés à la rubrique 3.

- | | |
|---------------------|---|
| Voies d'exposition | : Inhalation de vapeurs, contact avec la peau et les yeux. L'ingestion est peu fréquente. |
| Voies respiratoires | : À haute température, les vapeurs ou aérosols peuvent provoquer une irritation. |
| Peau | : L'utilisation du produit à l'état liquide peut provoquer des brûlures. Ne devrait pas être un sensibilisant cutané. |
| Yeux | : À haute température, les vapeurs ou aérosols peuvent provoquer une irritation. |
| Ingestion | : Risque faible. |

Informations sur la toxicité

Huile blanche, technique : DL50 orale rat (mg/kg) : > 5000
Huile blanche, technique : DL50 orale lapin (mg/kg) : > 3000
Copolymère séquencé styrène-éthylène/butylène-styrène : DL50 orale rat (mg/kg) : > 2000
DL50 orale rat (mg/kg) : pas de données disponibles.
DL50 cutanée lapin (mg/kg) : pas de données disponibles.

GEL TRANSPARENT

Fiche de Données de Sécurité

conformément à règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

CL50 inhalation rat (mg/l/4 h) : pas de données disponibles.

Cancérogénicité : NP
Toxicité pour la reproduction : NP
Mutagénicité : --

Effets chez l'homme

Aucun effet toxique n'a été observé lors de la production et de l'utilisation de cette substance chimique. Comme pour toute substance chimique, prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter une exposition prolongée au produit. Affections médicales aggravées par l'exposition : insuffisances respiratoires et problèmes dermatologiques causés par l'inhalation de vapeurs.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Écotoxicité

Aucune pollution chimique ni toxicité pour les organismes aquatiques.

12.2. Mobilité

Flotte sur l'eau. S'il pénètre dans le sol, le produit sera absorbé et ne sera pas mobile. Le produit présente un potentiel de bioaccumulation. Semi-solide dans la plupart des conditions environnementales.

12.3. Persistance et dégradabilité

Insoluble dans l'eau, n'est pas absorbé par l'environnement. Difficilement biodégradable. Ne présente pas de problème de bioaccumulation dans les organismes vivants ni d'impact sur la chaîne alimentaire.

12.4. WGK (classe de danger pour l'eau)

0

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

Liquides et solides issus de procédés industriels :
13.1. Ne pas laisser les matières pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou l'environnement.
13.2. Mise en décharge ou incinération conformément à la réglementation locale applicable aux substances non dangereuses. Code européen des déchets : 12 01 12. Directive 91/156/CEE relative aux déchets.
13.3. Respecter la réglementation locale.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN/ADNR	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non	Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Informations complémentaires	-	-	-	-

GEL TRANSPARENT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Non classé comme dangereux selon les directives 67/548/CEE et 2001/58/CE.

15.2. Étiquetage : sans symbole.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Phrase(s) R : Non

Phrase(s) S : Non

Aucune restriction ne s'applique à cette substance chimique dans les conditions normales d'utilisation.

Cette fiche complète la fiche technique mais ne la remplace pas. Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont exactes, au meilleur de nos connaissances, à la date de sa révision. Elles sont fournies uniquement à titre de conseil pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, la distribution, le nettoyage, l'élimination et la mise en sécurité, et ne doivent pas être considérées comme une garantie ni comme une spécification de qualité. Elles concernent uniquement le produit spécifiquement désigné et peuvent ne pas être valables pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout autre procédé, sauf indication contraire dans le texte.

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuels liés à l'utilisation du produit à d'autres fins que celles pour lesquelles il est prévu. Ceci ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. L'utilisateur prend sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit.